

La Forêt de Soignes inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

*12 pays européens classent des hêtraies exceptionnelles
Le premier site naturel de Belgique reconnu comme patrimoine mondial*

Les parties de la Forêt de Soignes qui font l'objet de la protection la plus stricte sont inscrites sur la liste du patrimoine mondial comme composante d'une série de 78 hêtraies remarquables situées dans 12 pays européens. Le Comité du patrimoine mondial a ainsi reconnu l'évolution et l'expansion exceptionnelle de cet écosystème en Europe, depuis la dernière période glaciaire

En 2007, l'Unesco avait déjà reconnu plusieurs hêtraies primaires situées en Ukraine et en Slovaquie. Cette inscription a été complétée en 2011 par l'inscription de cinq forêts en Allemagne. Le Comité du Patrimoine mondial réuni du 2 au 12 juillet à Cracovie (Pologne) vient maintenant d'étendre cette reconnaissance à des hêtraies situées en Albanie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Italie, Roumanie, Slovénie et Ukraine.

Une reconnaissance au titre du patrimoine mondial fondée sur une sélection internationale rigoureuse.

La présente extension est le résultat d'un travail de recherche international entamé en 2012. Les hêtraies les mieux préservées d'Europe ont été cartographiées et classées en tenant compte de leur localisation, du type de sol, du climat, de leur diversité génétique. Sur base de ces éléments, l'Europe a été subdivisée en 12 régions ayant chacune ses caractéristiques propres. La Belgique se situe dans la zone atlantique.

Ensuite, un groupe d'experts internationaux a identifiés au sein de cette première sélection, les sites qui présentaient le meilleur potentiel pour figurer sur la liste du patrimoine mondial. Les pays concernés ont été invités à se joindre au projet. La Forêt de Soignes est le seul exemple de la zone atlantique à avoir satisfait à la procédure de sélection.

Les réserves naturelles forestières reflètent des forêts primaires

La Forêt de Soignes n'a pas été classée comme patrimoine mondial dans son entièreté. Ce sont uniquement les parties désignées comme réserves forestières intégrales dans lesquelles il n'y a aucune action de gestion qui sont concernées. Il en va de même dans les autres pays, où on a également sélectionné des parties strictement protégées, qui se caractérisent par la présence d'arbres exceptionnellement vieux et par une biodiversité exceptionnelle. Ainsi, chaque élément de la série permet de comprendre ce qu'étaient les forêts primaires et anciennes d'Europe. Ce patrimoine raconte l'histoire exceptionnelle du hêtre, seule essence d'arbre à avoir dominé les forêts primaires de tout un continent. Après la dernière glaciation, le hêtre est remonté pas à pas d'Europe centrale et méridionale vers le nord, et domine aujourd'hui les forêts naturelles dans presque toute l'Europe. Ce phénomène est unique au monde.

Une histoire unique pour notre pays

La reconnaissance en tant que patrimoine mondial naturel est également unique pour notre pays. En effet, tous les biens inscrits au patrimoine mondial sont reconnus comme patrimoine culturel. De plus, le massif de la Forêt de Soignes s'étend sur le territoire des trois régions ce qui a justifié la définition d'un schéma de Structure conjoint. Le présent dossier est donc le fruit d'une coopération très étroite entre les trois gestionnaires régionaux des forêts et les trois services de patrimoine. Depuis 2014, les six administrations sont engagées dans une collaboration intensive, tant au sein de notre pays que dans le réseau européen de hêtraies. C'est pourquoi la reconnaissance en tant que patrimoine mondial constitue également une reconnaissance de cette collaboration, qui ne peut que renforcer l'harmonisation de la conservation et de la gestion de ce site d'exception.

GEERT BOURGEOIS, ministre-président et ministre flamand de la Politique étrangère et du patrimoine foncier
RUDI VERVOORT, ministre-président, ministre des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique
MAXIME PREVOT, Vice- président du Gouvernement wallon, Ministre des Travaux publics de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine
RENÉ COLLIN, Ministre wallon de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives
CÉLINE FREMAULT, ministre bruxelloise du Logement, de la Qualité de vie, de l'Environnement et de l'Energie
JOKE SCHAUVLIEGE, ministre flamande de l'Environnement, de la Nature et de l'Agriculture